

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 31 octobre 2023

### VIGILANCE MÉTÉO - TEMPÊTE CIARAN

#### Appel à la prudence et à la vigilance à l'approche de la tempête Ciaran

**Une tempête nommée « Ciaran » va aborder la Bretagne dans la nuit de mercredi à jeudi et s'enfoncera dans les terres au cours de la matinée de jeudi. Elle donnera lieu à des vents violents, des vagues-submersion et des pluies soutenues sur toute la région.**

Le niveau de vigilance associé à ce phénomène météorologique n'est pas encore classé en orange par Météo-France mais devrait l'être dans les prochaines heures. Dans ce contexte, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Philippe Gustin, a simultanément informé les maires du département et les services et opérateurs privées et publics afin qu'ils prennent les mesures adaptées pour garantir la sécurité de tous. L'ensemble des services de l'État est pleinement mobilisé pour anticiper la gestion des potentiels impacts de la tempête.

**En raison des risques importants liés aux vents et aux vagues occasionnés par ce phénomène météorologique, la population est invitée dès à présent à anticiper des mesures de vigilance et à limiter les déplacements non urgents.**

#### Pour la nuit de mercredi 1<sup>er</sup> novembre à jeudi 2 novembre

- En Ille-et-Vilaine, le phénomène va débuter à 22h00 par le sud avant de gagner l'ensemble du département. **Les rafales** pourraient atteindre les 100 et 110km/h.
- Sur le littoral, le risque de **vagues submersion** sera accru par les marées hautes dès 21h le mercredi et dès 9h, le jeudi matin.
- Météo-France prévoit d'importantes **précipitations** associées à cette tempête.

Ces prévisions sont susceptibles d'évoluer : il convient de se tenir informé en consultant le site [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

**Pour assurer la sécurité de tous, le préfet d'Ille-et-Vilaine appelle à la plus grande vigilance et au respect des règles de prudence suivantes :**

- Je limite mes déplacements, je ne me promène pas dans les parcs arborés, en forêt, sur le littoral ou à proximité des cours d'eau et des points bas.
- Je ne pratique pas d'activités nautiques de loisirs, je ne sors pas en mer et je m'assure de l'amarrage de mon bateau.
- Je protège mon domicile et les biens exposés au vent ; je range ou fixe les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés.
- Je prends garde aux chutes d'arbres et d'objets.
- Je n'interviens pas sur les toits.
- Je ne touche pas aux fils électriques tombés au sol.
- Je ne m'engage pas sur une route immergée, même partiellement.
- Je surveille la montée des eaux.
- Je m'informe de la situation météorologique et me conforme aux consignes des pouvoirs publics.